

ALERTE SÉCHERESSE 2026

AUX CÔTÉS
DES SINISTRÉS
AUJOURD'HUI
ET DEMAIN

INFORMATION AUX SINISTRÉS

Votre maison fissure ? Ne restez pas seul.



**QUE VOTRE COMMUNE SOIT RECONNUE
CATASTROPHE NATURELLE OU NON,
RAPPROCHEZ-VOUS DE L'A.N.A.S.S. DÈS MAINTENANT.
PLUS TÔT VOUS ÊTES INFORMÉ, MIEUX VOUS POUVEZ
DÉFENDRE VOTRE DOSSIER.**

POURQUOI CONTACTER L'A.N.A.S.S. ?



Comprendre vos droits et les démarches à suivre



Éviter les erreurs dans la déclaration du sinistre



Savoir quoi faire, quoi dire et quoi transmettre



Être mieux accompagné avant, pendant et après l'expertise



IMPORTANT

**La reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle
ne garantit pas automatiquement l'indemnisation de chaque sinistré.**
L'A.N.A.S.S. informe, oriente et accompagne les propriétaires concernés.

MAISON FISSURÉE ? CONTACTEZ L'A.N.A.S.S.



*Des habitants
informés,
des sinistrés
mieux défendus*



06 40 44 51 20



secheresse.anass@gmail.com



Association Nationale des Assurés
Sinistrés Sécheresse

SOLIDARITÉ
INFORMATION
DÉFENSE DES SINISTRÉS